

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE2156

présenté par

M. Garot, M. Potier et Mme Batho

à l'amendement n° CE|318 de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

APRÈS L'ARTICLE 15

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« mettent gratuitement à la disposition de »

les mots :

« proposent à »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration commerciale, et sensibiliser l'ensemble des consommateurs à des comportements alimentaires différents, la généralisation du "doggy-bag" est nécessaire. Toutefois, elle ne doit pas devenir une charge pour les restaurateurs. C'est l'objet de cet amendement.